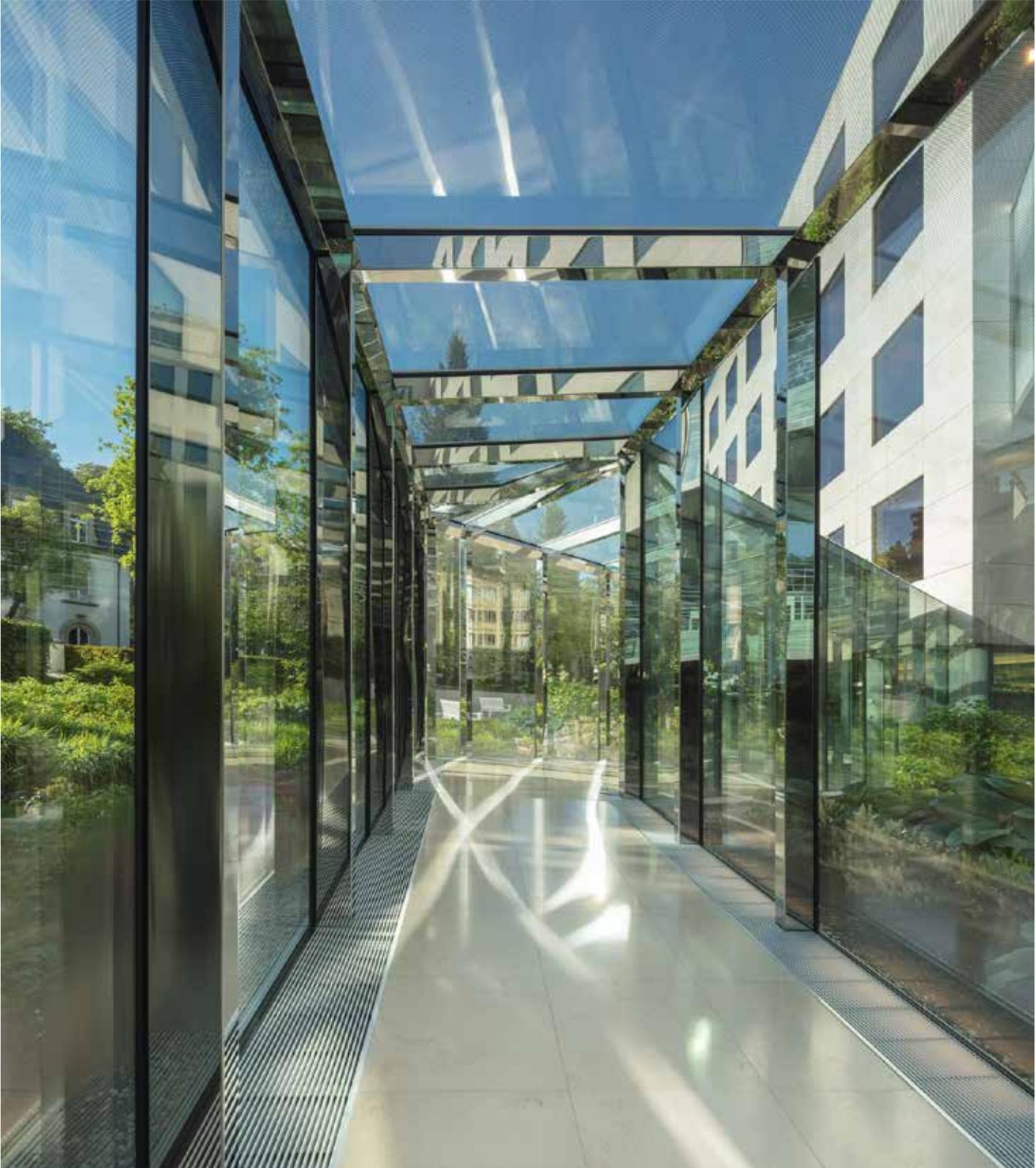


# *Rapport annuel*



---

# *Sommaire*

**AVANT-PROPOS**

1

**GOUVERNANCE**

2

**RAPPORT DE GESTION**

3

**COMPTES ANNUELS**

6

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

8

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

10

**RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES  
AGRÉÉ**

44

**NOTRE ACTIONNAIRE**

48



**Angela Murrell**, Private Banking  
Luxembourg Teams.

---

## *Avant-propos*

Présente à Luxembourg depuis 1920, la Banque de Luxembourg est une des plus importantes banques privées du Grand-Duché. Nous sommes au service d'une clientèle locale, européenne et internationale d'investisseurs privés que nous conseillons et accompagnons à toutes les étapes de leur vie. Nous proposons à nos clients une politique d'investissement indépendante qui privilégie la régularité de la performance sur le long terme et l'accès aux meilleurs produits du marché.

Notre savoir-faire en termes de conseil et de gestion ainsi que les produits, services et outils développés dans le cadre de notre activité première de private banking sont également mis à la disposition d'acteurs professionnels de la gestion. Nous offrons par ailleurs un éventail de compétences reconnues dans le domaine des fonds d'investissement. Dans la pratique de notre métier, nous nous appuyons sur les atouts de notre actionnaire, le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Dotée de EUR 1 044,1 millions de fonds propres comptables avant affectation des résultats, la Banque de Luxembourg, y compris la succursale belge, compte 844 collaborateurs et a réalisé en 2017 un bénéfice après impôts de EUR 63,4 millions pour un total de bilan de EUR 13,0 milliards.

---

# Gouvernance

## COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Ahlborn — **Administrateur-délégué**  
Philippe Depoorter — **Entreprises & Family Practice**  
Benoît Elvinger — **Salle des Marchés**  
Etienne Planchard — **Financement**  
Fernand Reiners — **Banque Professionnelle**  
Luc Rodesch — **Banque Privée, Estate Planning & Family Office**  
Romain Weiler — **Organisation et Informatique, Finances & Opérations**

## DIRECTEURS, RESPONSABLES D'ACTIVITÉ

Philippe Duchêne — **Coordinateur Finances**  
Georges Heinrich — **Secrétaire Général**  
Nicolas Nève — **Directeur de la Succursale de Belgique\***  
Sam Reckinger — **Compagnie Financière de Gestion (CFG)**  
Guy Wagner — **BLI – Banque de Luxembourg Investments**

\* David Schmidt, Responsable des investissements pour la banque privée, remplacera, avec effet au 3 avril 2018, Nicolas Nève, qui rejoindra la Compagnie Financière de Gestion (CFG) en tant que Directeur adjoint.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

*Philippe Vidal*  
**Directeur Général Adjoint  
du CIC, Paris**

### Vice-Président

*Daniel Baal*  
**Directeur Général  
du Crédit Mutuel, Strasbourg**

### Administrateur-délégué

*Pierre Ahlborn*  
**Luxembourg**

### Administrateurs

*Jacques Delvaux*  
**Avocat, Luxembourg**  
*Carine Feipel*  
**Avocat, Luxembourg**  
*Philippe Hoss*  
**Avocat, Luxembourg**  
*Georges M. Lentz Jr.*  
**Administrateur-délégué,  
Brasserie Nationale, Luxembourg**  
*Thomas K. Müller*  
**CEO, CIC Suisse, Bâle**  
*Philippe Neyrand*  
**Directeur, CM-CIC Grands  
Comptes, Paris**

*Pit Reckinger*  
**Avocat, Luxembourg**

*Charles Ruggieri*  
**Président, Batipart Invest,  
Luxembourg**

*Benoît Elvinger*  
**Secrétaire du Conseil  
d'Administration, Luxembourg**

### Présidents honoraires

*Robert Reckinger*  
**Luxembourg**

*Jean Weber*  
**Le Plan-de-la-Tour**

### Administrateurs honoraires

*Dr Ekkehard Storck*  
**Vice-Président honoraire, Berlin**

*Camille Diederich*  
**Luxembourg**

*Paul Leesch*  
**Luxembourg**

*Marc Weinand*  
**Luxembourg**

---

# Rapport de gestion

## ÉVOLUTION DES AFFAIRES

### GÉNÉRALITÉS

L'année 2017 a été largement marquée par les travaux préparatoires en vue de l'entrée en vigueur, au 3 janvier 2018, de MiFID II. Dans ce contexte, la Banque a procédé à une refonte complète de son offre de produits et services, et a adapté ses modèles de tarification.

Par ailleurs, à la lumière des récentes évolutions économiques et réglementaires, la Banque a poursuivi ses efforts pour renforcer son efficacité opérationnelle, élargir la gamme de services digitaux à l'intention de sa clientèle et maintenir un dispositif de conformité en phase avec les exigences réglementaires et les pratiques du marché.

Dans un environnement contrasté, toujours marqué par la faiblesse des taux d'intérêt, l'ensemble des métiers de la Banque ont connu un développement favorable.

### BANQUE PRIVÉE

En 2017, la Banque privée a stabilisé sa base d'encours à EUR 22,2 milliards, soutenue par un effet marché positif. Sous l'effet conjugué d'ajustements tarifaires et de la forte augmentation des avoirs sous gestion, la Banque privée a affiché des revenus en hausse par rapport à l'exercice précédent. La structure des revenus a également évolué avec une transition des sources de PNB historiques, plus fluctuantes, vers des revenus plus stables. Dans le cadre de son recentrage sur quelques marchés clés, la Banque privée a été amenée à clôturer certains comptes de moindre importance en cours d'exercice.

Parmi les faits marquants de l'année, on notera en particulier :

- La transition réussie vers une nouvelle offre d'investissement conforme à MiFID II et répondant aux besoins de la clientèle ;
- Un recours de plus en plus important aux solutions de gestion ;
- L'élaboration d'un outil robuste de conseil en investissement et le design des nouveaux rapports clients en réponse aux devoirs d'information et de transparence de la Banque ;
- La mise en œuvre des nouvelles règles en matière de conformité avec notamment le renforcement du dispositif de contrôle, la revue des règles d'acceptation des clients et la mise en place d'un suivi plus strict des opérations de dépôts et de retraits.

### BANQUE PROFESSIONNELLE

La Banque professionnelle a connu une bonne année, tant au niveau des services aux fonds d'investissements qu'au niveau des prestations aux gestionnaires indépendants et compagnies d'assurance-vie. Les efforts commerciaux se sont poursuivis et se sont traduits par un résultat notable en termes d'acquisition de clients nouveaux. La clientèle existante s'est également développée d'une manière positive, que ce soit au niveau de la récolte de fonds nouveaux ou encore au niveau des performances. La Banque s'est définitivement positionnée comme un acteur de qualité, spécialisé dans les services aux professionnels de la gestion.

Le département iiS (independent investor Services) a clôturé l'exercice avec des actifs en dépôt de EUR 7,6 milliards, soit une augmentation nette de EUR 700 millions par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'avoirs déposés par les clients des gestionnaires externes ainsi que par des compagnies d'assurance-vie.

### **SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX ENTREPRENEURS**

En 2017, le département Entreprises & Entrepreneurs a poursuivi le redéploiement de son offre et la mise en œuvre de son plan pluriannuel visant à devenir le banquier de référence des entrepreneurs familiaux à Luxembourg et un acteur majeur du secteur immobilier. C'est dans ce contexte que les conseillers ont accompagné les entrepreneurs établis au Grand-Duché en leur proposant un ensemble de services pour développer, gérer, puis transmettre leur entreprise. Le département a également suivi la diversification de l'économie luxembourgeoise en travaillant étroitement avec certains clusters tels que celui relatif à l'ICT ou aux énergies renouvelables. En 2017, l'offre a également été renforcée afin d'accompagner les entreprises systémiques luxembourgeoises dans leurs besoins de financement. Dans le cadre de son activité de

Family Practice, la Banque a accompagné plusieurs familles en entreprises dans la préparation des phases de transmission. Les missions menées ont conduit à aborder la gouvernance familiale et le parcours d'intégration de la génération montante.

### **PERSPECTIVES**

Face aux grandes évolutions économiques, réglementaires et fiscales, la Banque souhaite offrir à ses clients un lieu de confiance et un pôle de stabilité. Plus que jamais, son rôle consiste à préparer avec ses clients leurs prises de décision et à leur proposer des solutions responsables et durables.

La Banque redynamisera ses solutions d'investissement par la mise en évidence de ses formules sous mandat discrétionnaire et par l'introduction de formules de conseil innovantes. Davantage d'importance sera accordée à l'expérience client dans un contexte de digitalisation accrue des services bancaires. La Banque tient à satisfaire les attentes de ses clients, qui sont de plus en plus mobiles et connectés, et adaptera en conséquence ses services digitaux pour pouvoir offrir de nouvelles fonctionnalités en toute sécurité.

## **AUTRES INFORMATIONS LÉGALES**

La Banque dispose d'une succursale en Belgique, avec des bureaux à Bruxelles et Gand. Au cours de l'année 2017, la Banque ne s'est impliquée dans aucune activité de recherche. Les travaux de développement sont décrits en note 12. Au cours de l'année 2017, la Banque n'a pas procédé à l'acquisition de ses propres actions.

## GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de la pratique de son métier de gestionnaire d'actifs, la Banque de Luxembourg a adopté un certain nombre de règles de prudence.

### GESTION DES AVOIRS CONFIÉS

Depuis de nombreuses années, la politique d'investissement de la Banque de Luxembourg a le long terme pour horizon et privilégie la préservation du capital ainsi que la régularité des performances. Elle se décline en plusieurs stratégies d'investissement conçues pour répondre aux principales attentes en matière de rapport risque-performance, d'horizon de placement et de devise d'investissement. Ces stratégies prévoient une allocation d'actifs régulièrement revue en fonction de l'évolution des marchés (allocation tactique). Les fonds d'investissement, qui augmentent la diversification des portefeuilles, constituent l'instrument privilégié de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la Banque. Un recours important est fait aux fonds de tiers grâce à une sélection rigoureuse des meilleurs fonds du marché, opérée par les équipes d'analyse de la Banque. La création de produits et de services par la Banque est coordonnée par un comité qui réunit différents départements. Ce dernier veille à l'adéquation des solutions par rapport aux besoins des clients, à leur qualité, ainsi qu'à leur conformité avec les réglementations en vigueur.

### ACTIVITÉS DE MARCHÉS ET DE GESTION DE BILAN

La mission de la Salle des marchés est d'optimiser le emploi des dépôts de la clientèle privée et institutionnelle et de gérer au

mieux les flux d'ordres sur les différents instruments financiers générés par cette même clientèle. La politique de gestion des risques et les objectifs relatifs aux activités de marchés sont fixés par le Comité de Direction et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Un manuel d'organisation de la gestion actif-passif et un manuel d'organisation des activités de marchés formalisent la politique, les limites, les opérations autorisées, les méthodes et les outils de gestion ainsi que les contrôles pour chacun des domaines d'activité. La Banque n'intervient pas sur les marchés comme teneur de marché et n'a pas d'activité de trading pour compte propre.

Si les décisions stratégiques relatives à la gestion actif-passif et aux activités de marchés relèvent de la compétence du Comité Asset & Liability Management (ALM), elles sont néanmoins prises en étroite collaboration avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC auprès duquel la Banque place une partie significative de son excédent de trésorerie. Le suivi des risques relève de la compétence du Comité Risk Management. Ces deux comités sont composés de membres du Comité de direction et des responsables des départements concernés.

La surveillance journalière des risques liés aux activités de marchés, le contrôle des limites ainsi que le suivi des résultats sont assurés par un département Risk Management indépendant, placé sous la responsabilité ultime de l'Administrateur-délégué. La méthodologie de gestion des différents risques est développée en note 3 de l'annexe du présent rapport.

## RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de répartir le bénéfice disponible (bénéfice de l'exercice 2017 augmenté du report à nouveau) de la manière suivante :

	<b>EUR</b>
Distribution au titre de dividende	57 020 808 (soit EUR 2 148 par action)
Attribution au Conseil d'Administration	511 875
Affectation au poste « réserve libre »	5 940 000
<b>Total</b>	<b>63 472 683</b>

Après répartition du bénéfice, le total des fonds propres se monterait à EUR 986 567 062.

# Comptes annuels

## { BILAN }

ACTIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2016	2017
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	4	2 354 781	2 071 924
Créances sur les établissements de crédit	4, 5, 14	5 760 634	5 904 877
a) à vue		1 078 443	869 202
b) autres créances		4 682 191	5 035 675
Créances sur la clientèle	4, 6, 14	2 844 516	2 765 794
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 21	2 164 023	2 056 922
a) des émetteurs publics		1 777 214	1 730 054
b) d'autres émetteurs		386 809	326 868
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4, 7	39 450	39 810
Participations	7, 10, 12, 14, 22	7 456	6 704
Parts dans des entreprises liées	7, 10, 12, 14, 22	33 857	33 716
Actifs incorporels	12	16 741	17 261
Actifs corporels	12, 13	101 211	95 653
Autres actifs	11	20 498	33 016
Comptes de régularisation		71 655	59 941
<b>Total de l'actif</b>	<b>16</b>	<b>13 414 822</b>	<b>13 085 618</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2016	2017
Dettes envers des établissements de crédit	4, 22	1 067 497	1 182 024
a) à vue		534 443	332 548
b) à terme ou à préavis		533 054	849 476
Dettes envers la clientèle	4, 22	11 080 397	10 541 210
a) dépôts d'épargne		1 691 565	1 328 007
b) autres dettes		9 388 832	9 213 203
ba) à vue		6 976 605	7 774 716
bb) à terme ou à préavis		2 412 227	1 438 487
Dettes représentées par un titre		-	30 231
a) à vue		-	30 231
Autres passifs	17, 31	54 959	52 426
Comptes de régularisation		111 340	129 416
Provisions pour risques et charges		106 989	106 211
a) provisions pour impôts		28 401	33 084
b) autres provisions	33, 34	78 588	73 127
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	18	16 621	16 516
Fonds pour risques bancaires généraux		241 300	264 300
Capital souscrit	19	104 784	104 784
Primes d'émission		18 689	18 689
Réserves	20	549 128	576 328
Résultats reportés	20	-	45
Résultat de l'exercice		63 118	63 438
<b>Total du passif</b>	<b>23</b>	<b>13 414 822</b>	<b>13 085 618</b>
<b>HORS BILAN (EUR 000)</b>	<b>Notes</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Passifs éventuels	4, 24	196 689	296 995
dont :			
- cautionnements et actifs donnés en garantie		83 901	121 348
Engagements	4, 25	452 542	470 046
Opérations fiduciaires	28	1 782 267	1 699 611

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

# Compte de profits et pertes

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2016	2017
Intérêts et produits assimilés	28	214 465	225 938
dont :			
Sur valeurs mobilières à revenu fixe		60 506	44 565
Intérêts et charges assimilées	28	(148 391)	(157 770)
Revenus de valeurs mobilières	28	78 934	94 543
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		53 349	59 884
b) revenus de participations		325	445
c) revenus de parts dans des entreprises liées		25 260	34 214
Commissions perçues	28	156 422	153 130
Commissions versées	28	(15 442)	(15 891)
Résultat provenant d'opérations financières	28	(34 708)	(52 515)
Autres produits d'exploitation	28, 29	38 212	8 888
Frais généraux administratifs		(131 585)	(146 969)
a) frais de personnel	31	(86 385)	(89 928)
dont :			
– salaires et traitements		(68 470)	(72 607)
– charges sociales		(13 184)	(13 354)
dont :			
charges sociales couvrant les pensions	31	(8 463)	(8 927)
b) autres frais administratifs		(45 200)	(57 041)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels		(23 922)	(19 937)
Autres charges d'exploitation	30	(4 506)	(1 766)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		(10 229)	(10 986)
<b>À reporter :</b>		<b>119 250</b>	<b>76 665</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2016	2017
<b>Report :</b>		119 250	76 665
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		4 446	15 249
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		(2 371)	(2 075)
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		1 974	2 229
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »		(7 999)	-
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserve »	18	142	105
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		(28 500)	(23 000)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(23 047)	(14 151)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts		63 895	55 022
Produits exceptionnels	37	-	12 744
Impôts sur le résultat exceptionnel	37	-	(3 451)
Résultat exceptionnel, après impôts		-	9 293
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(777)	(877)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>63 118</b>	<b>63 438</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

---

# Annexes

## aux comptes annuels

### NOTE 1

#### GÉNÉRALITÉS

---

##### 1.1. Constitution et administration de la Banque

La Banque a été constituée à Luxembourg le 31 mars 1937. Le 24 mai 1977, la Banque, société anonyme de droit luxembourgeois, a pris la dénomination de « Banque de Luxembourg ».

Au 31 décembre 2017, le capital de la Banque est détenu à 100% par le Crédit Industriel et Commercial (CIC).

La politique commerciale et les règles d'évaluation sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration dans le cadre des lois et règlements luxembourgeois.

##### 1.2. Nature des activités

L'objet social de la Banque est de faire toutes opérations bancaires et financières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent contribuer directement à la réalisation de cet objet.

La Banque a repris en 1991 les activités de private banking de la Succursale du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine active à Luxembourg depuis 1920.

La Banque détient une succursale en Belgique avec 2 agences à Bruxelles et Gand.

##### 1.3. Comptes annuels

L'exercice social est l'année civile.

La Banque établit ses comptes annuels en euro (EUR), qui est la devise de son capital.

En vertu de l'article 80 de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois, la Banque est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

### NOTE 2

#### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

---

Le principe de l'évaluation au coût historique a été appliqué aux comptes annuels, qui ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg et le principe de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

##### 2.1. Date d'enregistrement des opérations au bilan

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif sur base de la date de transaction.

##### 2.2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Les actifs et passifs en devises étrangères sont convertis en EUR au cours de change au comptant en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les résultats sur opérations de change à terme non encore dénouées et sur opérations swaps sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les opérations à terme, couvertes et non couvertes, font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les opérations de « futures » sur devises et les opérations d'options sur devises font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à la date d'établissement du bilan. La valeur évaluée est convertie en EUR au cours au comptant.

### 2.3. Définition du portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation, au sens de la réglementation prudentielle en vigueur sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 1 alinéa 26 bis de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier est défini ci-après par la Banque et comprend :

- le portefeuille titres de négociation au sens du droit comptable ;
- les prises fermes de titres ;
- les positions isolées ouvertes en instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables et de marché des éléments de l'actif appartenant au portefeuille titres de négociation sont reprises dans la note 9.

Les instruments financiers dérivés appartenant au portefeuille de négociation sont ventilés en note 26 b).

### 2.4. Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers dérivés, tels que swaps de devises et de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de la transaction dans le hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values non réalisées sont négligées, sauf pour les opérations de change à terme.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier dérivé couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier dérivé est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite fermée.

### 2.5. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécouvrables

Par créances sur la clientèle, la Banque entend tous les éléments d'actif qui représentent des créances sur des clients nationaux ou étrangers autres que des établissements de crédit, quelle que soit leur dénomination dans le cas d'espèce.

La Banque a comme politique de constituer des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et sur créances irrécouvrables. Elles sont déterminées par la Direction de la Banque et approuvées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquels elles se rattachent.

### 2.6. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La Banque constitue, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques éventuels mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à maximum 1,25% des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision pour risques et charges, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

### 2.7. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles fiscalement.

### 2.8. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au prix d'acquisition auquel elles entrent dans le portefeuille de la Banque.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour déterminer les résultats réalisés sur ventes de titres.

### 2.9. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- les obligations et autres valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque ;
- celles incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ; et
- celles incluses dans le portefeuille de placement : il s'agit de valeurs mobilières qui ne sont pas incluses dans l'une des deux autres catégories.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

**– Immobilisations financières**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille des immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions requises et selon la méthode « lower of cost or market » pour celles qui ne remplissent pas les critères. Les moins-values durables font l'objet d'une correction de valeur, sauf si le titre fait l'objet d'une garantie.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières non liées à un « interest rate swap » dépasse leur prix de remboursement, la différence est prise en charge prorata temporis en compte de profits et pertes.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières liées à un « interest rate swap » est supérieur ou inférieur à leur valeur de remboursement, la différence positive ou négative est comptabilisée prorata temporis en compte de profits et pertes.

**– Portefeuille de négociation**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**– Portefeuille de placement**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**– Valeurs mobilières émises sur une base escomptée**

La différence entre la valeur d'émission (respectivement d'acquisition) et la valeur de remboursement (respectivement de cession) constitue le seul revenu des valeurs émises sur une base escomptée. Ce revenu est pris en résultat sur la durée pendant laquelle le titre demeure en portefeuille de la Banque. Le prorata de la différence se fait de manière linéaire et vient augmenter la valeur comptable du titre.

**– Juste valeur**

Par « juste valeur » et pour les besoins des notes aux comptes de ce rapport annuel, la Banque fait référence aux cotations publiées sur des marchés actifs, lorsque ces cotations sont disponibles. Ces cotations sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs financiers.

A défaut de telles cotations, la juste valeur est obtenue :

- par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes;

- en utilisant une technique de valorisation (analyse des flux de trésorerie actualisés). La technique de valorisation intègre tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

**2.10. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable**

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**2.11. Participations et parts dans des entreprises liées**

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan. Des corrections de valeur sont enregistrées en cas de dépréciation durable.

**2.12. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value suite à une augmentation de la valeur d'évaluation des actifs concernés en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi sur les comptes des banques.

**2.13. Titres mis en pension (ou « repos »)**

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

**2.14. Actifs incorporels**

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont :

- Logiciels et développements informatiques : 4 ans ;
- Clientèles acquises à titre onéreux : 5 ans.

**2.15. Actifs corporels**

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont :

- Matériels informatiques : 4 ans ;
- Bâtiments : 15 - 50 ans ;
- Aménagements et installations : 10 ans ;
- Matériels : 5-20 ans ;
- Véhicules : 3 ans ;
- Mobiliers : 10 ans.

### 2.16. Comptes de régularisation

Les charges et produits comptabilisés pendant la période de clôture, mais concernant une période ultérieure se rapportant à la période et exigibles ultérieurement sont repris dans les comptes de régularisation actif et passif.

### 2.17. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

### 2.18. Impôts

Les charges d'impôts sont estimées et comptabilisées chaque année selon le principe de la spécificité des exercices.

La Banque de Luxembourg a opté pour un régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2017, 4 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec la Banque de Luxembourg, les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes une dette d'impôt.

La Banque de Luxembourg établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Les avances d'impôt dues par la Banque de Luxembourg sont également établies sur cette base et versées par la Banque de Luxembourg en tant que société faitière du groupe d'intégration fiscale.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, la Banque constitue, pour le compte des sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe dû par chacune des sociétés intégrées et est rendue indisponible pour une durée de 5 ans.

## NOTE 3

### MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES

#### 3.1. Risques de marché liés aux activités de la Salle des Marchés

Le principal risque de marché encouru est l'exposition au risque de taux d'intérêt pour les activités de trésorerie, de gestion de bilan (ALM) et les activités relatives au portefeuille de négociation obligataire.

Ce risque se définit comme l'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et passifs financiers du bilan et du hors-bilan. Pour le mesurer, la Banque utilise la méthodologie classique des sensibilités en simulant l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de l'ensemble des taux d'intérêt de 1% sur la valeur de marché actuelle des positions. Aucune corrélation entre les différentes devises n'est prise en compte. Selon cette méthode, l'exposition au risque de taux se montait à 64,0 millions de EUR au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 47,2 millions de EUR). Les limites d'exposition au risque de taux sont également exprimées en termes de sensibilité à une variation des taux de 1%. Surveillées quotidiennement, elles comportent des limites par devise et une limite maximale, toutes devises confondues, de 75,5 millions de EUR. Le calcul des sensibilités se fait en temps réel par les systèmes de front-office et de risk-management.

L'exposition aux risques de change et de variation des prix des actions ou d'autres actifs financiers n'est, quant à elle, pas significative. Les limites sont exprimées en termes de volume maximum des positions. Elles font également l'objet de contrôles journaliers. Régulièrement des « stress-tests » sont effectués pour mesurer, notamment, les impacts d'une variation de 10% des cours de toutes les devises et de 20% des prix des actions.

#### 3.2. Risque de crédit

##### 3.2.1 Risque de crédit lié à l'activité Salle des Marchés :

Toutes les lignes de crédit liées aux activités de la Salle des Marchés sont validées par la Commission des Engagements du Groupe et ratifiées par le Conseil d'Administration. Ces lignes sont attribuées en fonction de la qualité des débiteurs en tenant compte de leur rating et de leurs fonds propres. Gérés dans l'outil front-office et risk-management, les encours sont consultables en temps réel par les opérateurs de la Salle des Marchés. Tout dépassement est repris automatiquement dans les reportings quotidiens générés à l'attention du département Risk Management qui surveille le respect des lignes de crédit.

En ce qui concerne les investissements sur le marché interbancaire, la Banque privilégie dans la mesure du possible le Groupe ou la Banque Centrale du Luxembourg par rapport aux autres contreparties.

La Banque peut s'engager aussi dans des opérations sécurisées à plus long terme :

- Pour les opérations de repos et de Buy & Sell Back, la Banque a conclu avec ses contreparties le Global Master Repurchase Agreement (GMRA) élaboré par l'International Capital Market Association (ICMA) ou The Bond Market Association (TBMA).

- Les opérations de Securities Lending sont couvertes par le Global Master Securities Lending Agreement (GMSLA) élaboré par l'International Securities Lending Association (ISLA).
- La Banque échange, avec toutes les contreparties avec lesquelles elle traite des opérations sur produits dérivés, le Master Agreement élaboré par l'International Swaps Derivative Association (ISDA). La Banque conclut également un Credit Support Annex (CSA, Annexe à l'ISDA Master Agreement) avec ses contreparties, en vue de mettre en place une évaluation quotidienne de l'exposition nette compensée et de réduire ainsi le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.
- La Banque échange un accord Continuous Linked Settlement (CLS) avec la majorité des contreparties avec lesquelles elle traite des opérations de change sur le marché. Cependant, pour des opérations de change destinées à couvrir des investissements en titres de la clientèle sur des marchés pour lesquels la devise domestique n'est pas librement convertible, les opérateurs du Forex Desk traitent directement avec les dépositaires titres de la Banque dans ces pays.

### 3.2.2 Risque de crédit lié à l'activité clientèle :

La Banque poursuit une politique sélective et prudente en matière de crédits. La politique des crédits met l'accent sur une relation à long terme et prend en compte la situation globale de la relation.

Une revue des dossiers de crédits par une cellule dédiée « Analyse » au sein du département Crédits sert de base pour une prise de décision au sein des différents comités de crédit selon les seuils de compétence.

La cellule « Contrôle des risques » du département Crédit est en charge de la gestion et du suivi des crédits en cours. Le suivi des risques couvre les catégories de dépassements suivantes :

- les défauts de paiement ;
- les manques de couverture par rapport aux lignes de crédit accordées et garanties reçues ;
- les dépassements de lignes de crédit ;
- les dépassements sans lignes de crédit.

Plusieurs actions ont été menées afin d'optimiser la gestion des principaux facteurs de risque au regard de la politique de risque de la Banque.

Un rapport détaillé de l'activité des crédits à destination du Comité de Direction et du Conseil d'Administration est produit trimestriellement.

La Banque ne participe qu'occasionnellement à la mise en place de crédits internationaux.

### 3.3. Risque de liquidité

De par la nature de son bilan, la Banque ne se refinance pas dans le marché interbancaire non-sécurisé (hors transactions avec la maison-mère) et n'émet pas de dette obligataire. Son passif est constitué pour la plus grande partie de dépôts clients. Hormis les placements interbancaires auprès de la maison-mère, l'actif est constitué d'un portefeuille titres obligataires de qualité mobilisable à travers des opérations de repos avec des contreparties bancaires. Les crédits à la clientèle représentent 21,1% de la somme bilan à fin 2017.

La Banque surveille sa liquidité par l'identification au niveau de l'actif et du passif des échéances importantes des dépôts et investissements et s'appuie sur un dispositif de suivi du risque de liquidité axé sur le suivi :

- du coussin de liquidité ;
- des titres disponibles pour des opérations de refinancement ;
- du LCR (Liquidity Coverage Ratio) ;
- du NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- de la granularité des dépôts de la clientèle ;
- de scénarios de stress de liquidité sur un horizon de trois mois ;
- de la période de survie en cas de problème de refinancement ;
- de l'impasse de liquidité statique à moyen et à long terme ; et
- de l'impasse de liquidité dynamique en fonction des flux prévisionnels de 1 à 5 ans.

En cas de besoins de liquidité, la qualité de son portefeuille titres permet à la Banque de se refinancer à travers plusieurs canaux de refinancement :

- les opérations de repos bilatéraux et tripartites avec des contreparties de marché ;
- les opérations de repos avec la Banque centrale du Luxembourg ; et
- le financement via sa maison-mère directe, le CIC.

Au terme de l'exercice 2017, le LCR de la Banque était de 117% (31 décembre 2016 : 123,6%) pour un minimum réglementaire de 80%.

### 3.4. Risque opérationnel

Le service Operational Risk Management (ORM) est en charge de la gestion du risque opérationnel de la Banque. Tel que défini par le Comité de Bâle, le risque opérationnel est le risque de « pertes directes ou indirectes causées par des procédures internes inadéquates ou inefficaces, par le personnel ou les systèmes ou par des événements externes ».

La gestion du risque opérationnel est conforme à la méthodologie AMA (« Advanced Measurement Approach ») et s'organise autour de deux axes :

- la prévention des risques ; et
- l'analyse des risques avérés.

La prévention des risques est réalisée grâce à l'élaboration de 45 cartographies des risques couvrant toutes les activités de la Banque. Elles sont revues chaque année, ou tous les 2 ans pour certaines, avec les experts métiers du domaine concerné. Elles permettent de définir et de mettre en place des mesures de réduction du risque au sein des processus les plus exposés.

L'analyse des risques avérés consiste tout d'abord à recenser tous les incidents opérationnels survenus au sein de la Banque, quel que soit l'impact financier. La collecte des sinistres opérationnels existe depuis 1996 et s'étend à tous les départements et filiales/succursale de la Banque.

Des canaux de communication et des schémas comptables spécifiques ont été mis en place afin de permettre à l'ORM de centraliser ces événements. Chaque incident opérationnel est ensuite analysé afin d'identifier ses causes et d'établir des plans d'actions pour renforcer le système de contrôle interne et pour prévenir de nouveaux problèmes.

Ces données sont intégrées dans le modèle de calcul des fonds propres selon la méthodologie AMA.

Le département « Risk Management » participe à améliorer la qualité du contrôle interne et vise à mettre en place de constantes améliorations, tant au niveau du logiciel bancaire que dans les processus de traitement. Il définit et contrôle également la politique de sécurité des systèmes d'information.

Conformément au règlement CSSF 16-07, toute réclamation client fait l'objet d'un traitement centralisé à l'ORM, assurant la diligence, la transparence et l'objectivité nécessaires. Chaque réclamation est analysée pour en dégager les éventuelles améliorations à apporter au fonctionnement de la Banque. Cette analyse est déléguée au département Légal dans les cas où leur expertise est sollicitée pour l'instruction du dossier.

Les plans d'actions définis sont documentés et suivis semestriellement.

Des rapports trimestriels sont établis et présentés aux membres du Comité de Direction, ainsi qu'aux responsables des départements Legal & Compliance et Audit Interne.

Les différents processus de la Banque sont documentés par des procédures de travail ou des manuels d'organisation.

La Banque a assuré une large partie des risques auxquels elle est confrontée, tels que les risques relatifs aux biens de la

Banque ou encore les risques professionnels.

Le plan de continuité de la Banque, régulièrement testé, couvre les risques ayant un impact sur la continuité des activités de la Banque et de ses systèmes informatiques.

### 3.5. Contrôle Permanent

Le dispositif de contrôle permanent fait partie intégrante de la gestion des risques de la Banque. Il s'exprime au travers du portail de contrôle interne dans lequel sont documentés les résultats des principaux contrôles métiers. Cette application informatique est mise à disposition par notre maison-mère.

La cellule « Permanent Control » a été créée au sein de l'ORM début 2017 afin de développer et de superviser le portail de contrôles.

Son rôle est de définir, en collaboration avec les métiers, les contrôles, déjà réalisés ou à mettre en place, qui couvrent leurs principaux risques, afin d'en restituer périodiquement les conclusions au sein du portail de contrôle interne. A ce titre, il s'appuie sur les travaux de gestion des risques opérationnels afin de couvrir, au travers des contrôles du portail, les risques majeurs de la Banque.

« Permanent Control » procède trimestriellement à la supervision de ces contrôles.

Il contribue également à fiabiliser les méthodes de contrôle ou à étendre leurs objectifs afin d'améliorer la couverture globale des risques.

A l'issue de ces travaux de supervision, un rapport est rédigé à l'attention des responsables métiers, de la Direction concernée et du Contrôle Permanent CM-CIC.

Fin 2017, les activités de la Banque sont couvertes par 21 portails de contrôles différents.

Le dispositif compte 238 contrôles répartis sur 725 échéances sur l'année.

NOTE 4

**VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES  
SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE**

Les actifs et les passifs financiers primaires se présentent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle :

<b>2016</b> EUR 000 (EN VALEUR COMPTABLE)	Endéans 3 mois ou à durée indéterminée	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans	<b>TOTAL 2016</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 354 781	-	-	-	2 354 781
Créances sur les établissements de crédit	2 184 238	1 104 486	2 189 692	282 218	5 760 634
Créances sur la clientèle	961 200	350 779	359 453	1 173 084	2 844 516
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	280 010	192 047	1 011 315	680 651	2 164 023
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	39 450	39 450
<b>Total</b>	<b>5 780 229</b>	<b>1 647 312</b>	<b>3 560 460</b>	<b>2 175 403</b>	<b>13 163 404</b>
Dettes envers des établissements de crédit	808 607	29 517	154 288	75 085	1 067 497
Dettes envers la clientèle	10 500 515	202 488	205 940	171 454	11 080 397
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 309 122</b>	<b>232 005</b>	<b>360 228</b>	<b>246 539</b>	<b>12 147 894</b>
Garanties accordées	1 447	15 228	26 439	153 575	196 689
Engagements	43 023	206 321	165 720	37 478	452 542
<b>Total</b>	<b>44 470</b>	<b>221 549</b>	<b>192 159</b>	<b>191 053</b>	<b>649 231</b>

<b>2017</b> EUR 000 (EN VALEUR COMPTABLE)	Endéans 3 mois ou à durée indéterminée	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans	<b>TOTAL 2017</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 071 924	-	-	-	2 071 924
Créances sur les établissements de crédit	1 735 898	1 153 860	2 689 950	325 169	5 904 877
Créances sur la clientèle	788 145	247 363	404 838	1 325 448	2 765 794
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	52 675	334 773	894 985	774 489	2 056 922
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	39 810	39 810
<b>Total</b>	<b>4 648 642</b>	<b>1 735 996</b>	<b>3 989 773</b>	<b>2 464 916</b>	<b>12 839 327</b>
Dettes envers des établissements de crédit	848 704	66 014	251 051	16 255	1 182 024
Dettes envers la clientèle	9 860 932	139 089	287 209	253 980	10 541 210
Dettes représentées par un titre	10 231	20 000	-	-	30 231
<b>Total</b>	<b>10 719 867</b>	<b>225 103</b>	<b>538 260</b>	<b>270 235</b>	<b>11 753 465</b>
Garanties accordées	16 097	5 617	45 929	229 352	296 995
Engagements	42 884	159 200	182 013	85 949	470 046
<b>Total</b>	<b>58 981</b>	<b>164 817</b>	<b>227 942</b>	<b>315 301</b>	<b>767 041</b>

## NOTE 5 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La répartition géographique des créances sur les établissements de crédit, y compris celles à vue, est la suivante :

EUR 000	2016	2017
Union européenne	5 408 573	5 539 591
États-Unis	2 621	3 379
Autres pays de l'OCDE	30 722	58 696
Autres pays	318 718	303 211
<b>Total</b>	<b>5 760 634</b>	<b>5 904 877</b>

Le risque de crédit maximal sur les créances sur les établissements de crédit correspond en principe au montant notionnel des créances.

Au 31 décembre 2017, les opérations de prise en pension sous forme d'achat et de vente fermes, conclues avec des établissements de crédit s'élèvent à 759 332 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 498 267 milliers de EUR).

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le groupe Crédit Mutuel dans le cadre du calcul des limites des grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée et ensuite remplacé par l'Article 400.2 du Règlement (EU) 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (« CRR »). Au 31 décembre 2017, les créances sur les établissements de crédit sur les entreprises liées s'élèvent à 5 427 230 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 5 113 787 milliers de EUR), telles que reprises à la note 14.



NOTE 6

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

La ventilation géographique des créances sur la clientèle est la suivante :

EUR 000	2016	2017
Union européenne	2 472 304	2 459 177
États-Unis	67 839	56 173
Autres pays de l'OCDE	93 297	89 076
Autres pays	211 076	161 368
<b>Total</b>	<b>2 844 516</b>	<b>2 765 794</b>

Les créances sur la clientèle se répartissent comme suit en fonction des garanties obtenues par la Banque :

EUR 000	2016	2017
Créances garanties	2 644 063	2 411 756
Créances non garanties	200 453	354 038
<b>Total</b>	<b>2 844 516</b>	<b>2 765 794</b>

Les corrections de valeur portées en déduction des créances sur la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à 36 215 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 35 693 milliers de EUR).

La part de la provision forfaitaire pour actifs à risques concernant les créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2017, à 12 698 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 15 775 milliers de EUR) et est portée en déduction des « créances non garanties ».

**Avances et crédits aux membres des différents organes de la Banque**

Au 31 décembre 2017, les avances et crédits (y compris les garanties et cautionnements éventuels) accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 11 421 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 10 186 milliers de EUR) et ceux accordés aux dirigeants s'élèvent à 21 179 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 19 406 milliers de EUR).

## NOTE 7 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à la cote sur un marché actif :

<b>2016</b> EUR 000	Valeurs Cotées	Valeurs non Cotées	<b>TOTAL</b>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 164 023	-	2 164 023
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	39 450	39 450
Participations	-	7 456	7 456
Parts dans des entreprises liées	-	33 857	33 857
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>80 763</b>	<b>2 244 786</b>

<b>2017</b> EUR 000	Valeurs Cotées	Valeurs non Cotées	<b>TOTAL</b>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 056 922	-	2 056 922
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	39 810	39 810
Participations	-	6 704	6 704
Parts dans des entreprises liées	-	33 716	33 716
<b>Total</b>	<b>2 056 922</b>	<b>80 230</b>	<b>2 137 152</b>

Au 31 décembre 2017, le montant des « obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » liées à des opérations d'« interest rate swap » s'élève à 1 483 474 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 1 626 426 milliers de EUR).

Le montant des corrections de valeur sur valeurs mobilières maintenues en fonction du « Beibehaltungsprinzip » sur les immobilisations financières et les actifs circulants s'élève au 31 décembre 2017 à 6 799 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 7 139 milliers de EUR).

**NOTE 8**

**OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE**

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit en fonction de leur objectif :

EUR 000	2016	2017
Immobilisations financières	2 160 528	2 052 762
Portefeuille de négociation	3 495	4 160
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>2 056 922</b>

Les valeurs mobilières sont à considérer comme immobilisations financières si elles sont destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque.

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit en fonction de la nature de l'émetteur :

EUR 000	2016	2017
Émetteurs publics	1 777 214	1 730 054
Établissements de crédit	368 464	245 444
Autres émetteurs	18 345	81 424
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>2 056 922</b>

La ventilation géographique des valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est la suivante :

EUR 000	2016	2017
Union européenne	1 954 222	1 840 709
États-Unis	177 802	172 710
Autres pays de l'OCDE	30 595	43 503
Autres pays	1 404	-
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>2 056 922</b>

Pour l'analyse du risque de crédit, le portefeuille est ventilé par classe d'actifs et par rating (Moody's rating).

EUR 000	2016	2017
<b>Administrations centrales</b>	<b>1 671 603</b>	<b>1 679 646</b>
Aaa	511 077	695 673
Aa1	153 788	169 057
Aa2	297 725	340 730
Aa3	10 989	114 312
A1	-	85 097
Baa2	355 000	224 818
Ba1	85 000	49 959
Ba3	50 000	-
NR	208 024	-
<b>Administrations régionales et locales</b>	<b>109 489</b>	<b>83 121</b>
Aaa	-	6 651
Aa1	59 489	20 765
Aa2	25 000	-
Aa3	-	30 725
Ba3	25 000	24 980
<b>Supra-National</b>	<b>63 881</b>	<b>168 415</b>
Aaa	52 429	103 231
Aa1	11 452	39 053
Aa2	-	26 131
<b>Covered Bonds</b>	<b>112 000</b>	<b>24 972</b>
Aaa	65 000	24 972
Aa2	47 000	-
<b>Banques</b>	<b>63 397</b>	<b>24 917</b>
Aaa	1 026	8 332
Aa3	6 500	-
A2	6 123	-
A3	14 445	-
Baa1	20 000	-
Baa2	15 253	12 425
NR	50	4 160
<b>Corporate</b>	<b>1 484</b>	<b>-</b>
NR	1 484	-
EUR 000	<b>2016</b>	<b>2017</b>

<b>Titrisations</b>	<b>142 169</b>	<b>75 851</b>
Aaa	40 159	-
Aa2	26 005	24 280
Aa3	1 920	9 139
A1	27 808	10 128
A2	1 139	13 986
A3	4 848	7 023
Baa1	18 319	188
Baa2	3 505	-
Ba1	12 679	4 652
B3	-	1 618
Caa1	754	-
Caa2	5 033	4 837
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>2 056 922</b>

Les tableaux ci-après reprennent la partie des obligations et autres valeurs mobilières reprises dans le portefeuille d'immobilisations financières évaluées au coût historique. Cette partie se compose de deux sous-ensembles au sens de la note 2.9. des présentes notes aux comptes :

**a) Portefeuille des immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition corrigé :**

<b>2016</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	164 085	168 567

<b>2017</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	77 737	86 444

Durant l'exercice 2008, la Banque a, avec l'accord de la CSSF, reclassé en « immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition corrigé » un portefeuille d'obligations FRN (« Floating Rate Note ») achetées en emploi des dépôts clients.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ce portefeuille s'élève à 77 737 milliers de EUR (164 085 milliers de EUR au 31 décembre 2016) pour une juste valeur de 86.444 milliers de EUR (168 567 milliers de EUR au 31 décembre 2016).

**b) Portefeuille des immobilisations financières liées à un « interest rate swap » :**

<b>2016</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 626 426	1 737 656

<b>2017</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 483 474	1 563 582

Au 31 décembre, la valeur d'amortissement/proratation cumulée depuis la date d'acquisition des agios (et respectivement disagios) sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre de la manière suivante :

EUR 000	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Agios	5 894	5 378
Disagios	-	(39)
	<b>5 894</b>	<b>5 339</b>

La Banque a conclu des opérations de mise en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes. La valeur de ces opérations au 31 décembre 2017 s'élève à 582 589 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 244 301 milliers de EUR). Par souci de cohérence avec le reporting prudentiel FINREP, les montants présentés dans les comptes annuels reprennent les intérêts courus non-échus.

Le CIC a émis une garantie en faveur de la Banque pour couvrir le risque de défaillance d'une majeure partie des titres détenus par la Banque. Les titres concernés sont ceux émis par les établissements de crédit, les titrisations et certains étatiques. La valeur de ces titres au 31 décembre 2017 s'élève à 504 036 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 786 647 milliers de EUR).

**NOTE 9**

**ÉLÉMENTS DE L'ACTIF APPARTENANT AU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les éléments de l'actif appartenant au portefeuille de négociation, au sens de la note 2.3. des présentes notes aux comptes, sont les suivants :

2016 EUR 000	Valeur comptable	Prix de marché
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3 495	4 228

2017 EUR 000	Valeur comptable	Prix de marché
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4 160	4 282

**NOTE 10**

**PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

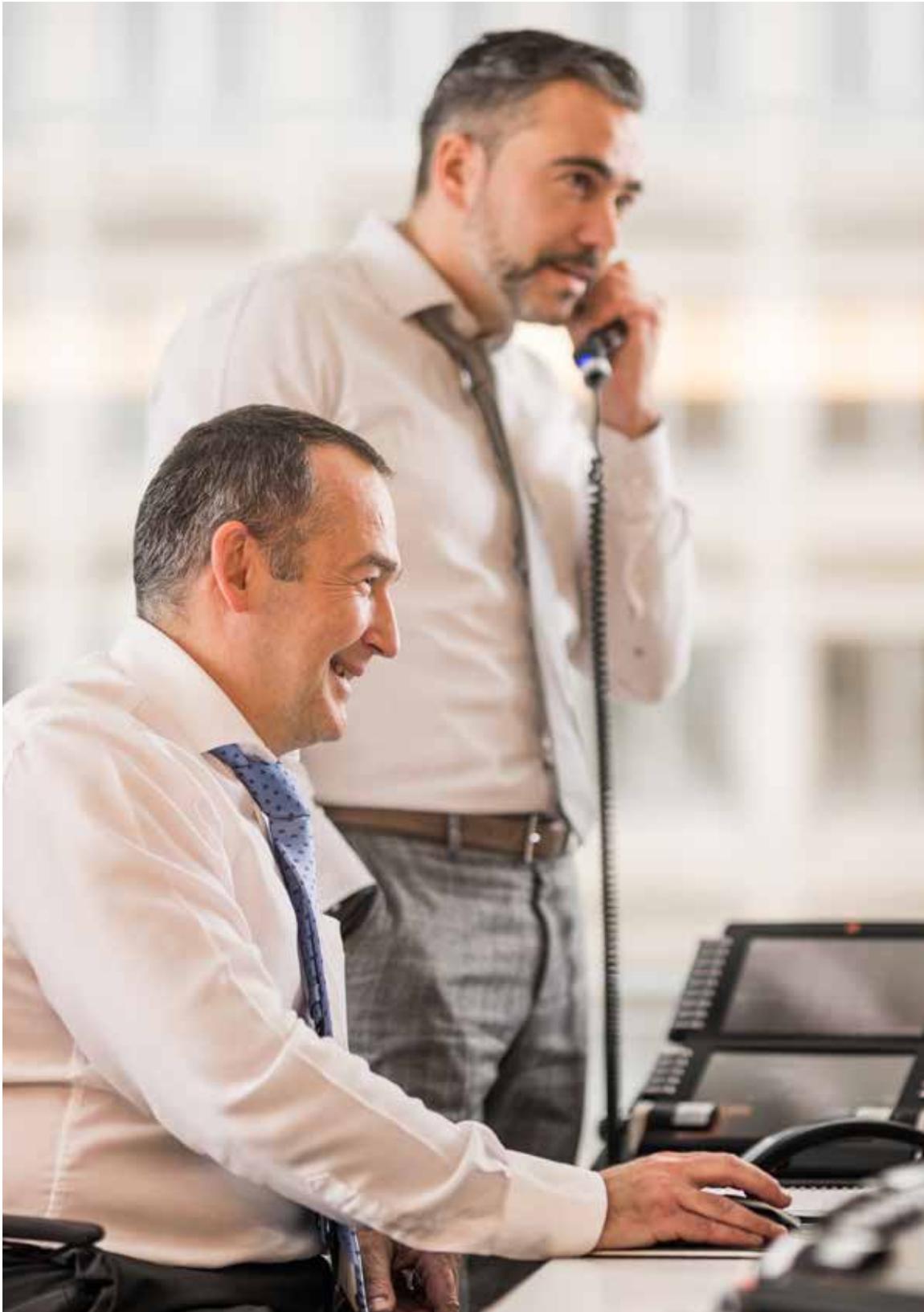
Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Banque ne détient pas de participation dans d'autres établissements de crédit

Au 31 décembre et 2017, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 20% du capital se présente comme suit :

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Fraction du capital détenu	Fonds propres <sup>(1)</sup> au 31 12 2016	Résultat net au 31 12 2016
BL General Partner S à r l	100,00%	623	135
BLI - Banque de Luxembourg Investments S A	100,00%	20 404	14 239
Cigogne Management S A	20,00%	31 719	11 101
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S A	100,00%	6 962	4 238
Conventum Asset Management S A	100,00%	4 697	1 068
European Fund Administration S A	24,23%	26 277	2 248
Kennedy 41 S à r l (créée en 2016)	100,00%	10 733	(397)
Fund-Market S A	100,00%	90	(2)
Tradhold S A	50,00%	12 772	578
Aigle Aviation S à r l & Cie SECS	25,00%	1 753	30

Au cours de l'année 2017, la Banque a déprécié l'entièreté de sa participation dans Aigle Aviation S à r l & Cie SECS  
Toutes ces sociétés ont leur siège social au Luxembourg

(1) Fonds propres incluant le résultat net au 31 décembre 2016.



De gauche à droite :  
**Pierre Stoll** et **Sammy Skovronek**, Salle des Marchés.

**NOTE 11**  
**AUTRES ACTIFS**

EUR 000	2016	2017
Valeurs à recevoir à court terme	11 239	23 640
Investissement du fonds de pension	7 471	7 506
Primes d'options achetées	121	76
Métaux précieux	1 421	1 426
Autres	246	368
<b>Total</b>	<b>20 498</b>	<b>33 016</b>

**NOTE 12**  
**MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ**

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

EUR 000 postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Différence de change	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice		Valeur nette à la clôture de l'exercice
							Reprises/corrections cumulées	Provision forfaitaire pour actifs à risques	
<b>1. Participations</b>	<b>7 781</b>	-	-	-	<b>(106)</b>	<b>7 675</b>	<b>(748)</b>	<b>(223)</b>	<b>6 704</b>
<b>2. Parts dans des entreprises liées</b>	<b>34 581</b>	<b>1 645</b>	-	-	-	<b>36 226</b>	-	<b>(2 510)</b>	<b>33 716</b>
<b>3. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>2 185 631</b>	<b>454 001</b>	<b>(539 825)</b>	-	<b>(24 526)</b>	<b>2 075 281</b>	<b>(18 496)</b>	<b>(4 023)</b>	<b>2 052 762</b>
<b>4. Actifs incorporels</b>	<b>79 783</b>	<b>9 753</b>	-	-	-	<b>89 536</b>	<b>(72 275)</b>	-	<b>17 261</b>
dont :									
a) Frais de recherche et développement	26 375	7 627	-	-	-	34 002	(19 624)	-	14 378
b) Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	20 919	2 125	-	-	-	23 044	(20 161)	-	2 883
c) Fonds de commerce	32 490	-	-	-	-	32 490	(32 490)	-	-
<b>5. Actifs corporels</b>	<b>222 917</b>	<b>4 738</b>	<b>(4 278)</b>	-	-	<b>223 377</b>	<b>(126 488)</b>	<b>(1 236)</b>	<b>95 653</b>
dont :									
a) Terrains et constructions	189 578	1 798	(2 172)	-	-	189 204	(101 249)	(1 124)	86 831
b) Installations techniques et machines	23 087	2 692	(1 863)	-	-	23 916	(16 788)	(91)	7 037
c) Autres installations, outillages et mobilier	10 252	248	(243)	-	-	10 257	(8 451)	(21)	1 785

(1) Cette rubrique de compte contient uniquement les obligations considérées comme immobilisations financières dont la durée de détention est considérée comme durable.

### NOTE 13

## ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2017, les actifs corporels comprennent à hauteur d'une valeur nette de 86 831 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 91 396 milliers de EUR) la partie des terrains et constructions utilisée par la Banque dans le cadre de son activité propre.

### NOTE 14

## CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2017, les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

2016 EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	5 113 787	-
Créances sur la clientèle	-	2 740
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	14 450	-
<b>Total</b>	<b>5 128 237</b>	<b>2 740</b>

2017 EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	5 427 230	-
Créances sur la clientèle	-	1 291
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	16 585	-
<b>Total</b>	<b>5 443 815</b>	<b>1 291</b>

Les créances et obligations sont présentées nettes de corrections de valeur.

### NOTE 15

## ACTIFS SUBORDONNÉS

Les actifs détenus par la Banque et présentant un caractère subordonné sont inclus principalement sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et s'élèvent au 31 décembre 2017 à 12 432 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 16 289 milliers de EUR).

*NOTE 16*

**ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES**

—

Au 31 décembre 2017, le montant global des éléments d'actif libellés en devises, converti en EUR, est de 2 530 920 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 3 195 432 milliers de EUR).

*NOTE 17*

**AUTRES PASSIFS**

—

EUR 000	2016	2017
Valeurs à payer à court terme	25 013	22 443
Créanciers privilégiés	8 298	7 518
Fonds de pension en faveur du personnel	5 357	5 312
Autres	16 291	17 153
<b>Total</b>	<b>54 959</b>	<b>52 426</b>

Le montant de EUR 5 312 milliers au 31 décembre 2017 ne couvre que les pensions en cours.

Dans le cadre de la politique de rémunération de la Banque, une partie de la rémunération « variable » doit être échelonnée sur 4 ans : ce montant est repris sous le poste « Autres » pour 16 397 milliers de EUR au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 15 900 milliers de EUR).

*NOTE 18*

**POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES**

—

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » représente la plus-value fiscalement immunisée sur la vente d'immeubles ainsi que sur la vente de participations.

## NOTE 19 CAPITAL SOUSCRIT

Le capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque est de 104 784 milliers de EUR, représenté par 26 546 actions sans désignation de valeur nominale.

## NOTE 20 ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES RÉSULTATS REPORTÉS

EUR 000	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	10 478	538 650	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016	-	-	63 118
Affectation du résultat :			
Transfert aux réserves	-	27 200	(27 200)
Dividende	-	-	(35 014)
Tantièmes aux administrateurs	-	-	(859)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>10 478</b>	<b>565 850</b>	<b>45</b>

Suivant la loi sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant.

La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Au 31 décembre 2017 le rendement des actifs était de 0,48% (31 décembre 2016 : 0,47%).

EUR 000	2016	2017
Total des actifs	13 414 822	13 085 618
Résultat net	63 118	63 438
<b>Rendement des actifs</b>	0,47%	0,48%

### NOTE 21

#### ACTIFS GREVÉS ET DONNÉS PAR LA BANQUE EN GARANTIE DE SES PROPRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2017, la Banque a donné des actifs en garantie de ses propres engagements pour un montant de 930 568 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 696 554 milliers de EUR). La grande majorité de ces actifs sont repris au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe ». Ces actifs sont donnés en garantie dans le cadre d'activité de refinancement et du collatéral management. Par souci de cohérence avec le reporting prudentiel FINREP, les montants présentés dans les comptes annuels reprennent les intérêts courus non-échus.

2016 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>696 554</b>	<b>N/A</b>	<b>12 718 268</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	80 763	94 531
Titres de créances	281 460	302 801	1 882 563	1 994 114
Autres actifs	415 094	N/A	10 754 942	N/A

2017 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>930 568</b>	<b>N/A</b>	<b>12 155 050</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	80 230	132 920
Titres de créances	656 712	605 791	1 400 210	1 568 091
Autres actifs	273 856	N/A	10 674 610	N/A

## NOTE 22

### DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2017, les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

<b>2016</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	444 999	-
Dettes envers la clientèle	6 195	94 681
<b>Total</b>	<b>451 194</b>	<b>94 681</b>

<b>2017</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	855 186	-
Dettes envers la clientèle	17 803	96 061
<b>Total</b>	<b>872 989</b>	<b>96 061</b>



**NOTE 23**

**PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES**

Au 31 décembre 2017, le montant global des éléments de passif libellés en devises, converti en EUR, s'élève à 3 736 589 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 4 568 748 milliers de EUR).

**NOTE 24**

**PASSIFS ÉVENTUELS**

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2016	2017
Garanties et autres substituts directs de crédit	196 258	296 850
Crédits documentaires	431	145
<b>Total</b>	<b>196 689</b>	<b>296 995</b>

La Banque n'a pas au 31 décembre 2017 de passifs éventuels à l'égard d'entreprises liées (31 décembre 2016 : néant), mais présente des passifs éventuels pour un montant de 17 milliers de EUR à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation (31 décembre 2016 : 17 milliers de EUR).

**NOTE 25**

**ENGAGEMENTS**

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2016	2017
Crédits confirmés, non utilisés	452 542	470 046
<b>Total</b>	<b>452 542</b>	<b>470 046</b>

La Banque a, au 31 décembre 2017, des engagements à l'égard d'entreprises liées pour un montant de 1 000 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 1 000 milliers de EUR).

La Banque a, au 31 décembre 2017, des engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation pour un montant de 500 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 500 milliers de EUR).

La Banque a contracté un autre engagement qui n'est ni repris au bilan ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière. L'engagement concerné correspond à 7 contrats de bail dont la durée résiduelle varie de 1 à 9 ans.

NOTE 26

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

**a) Opérations hors portefeuille de négociation – ventilation par catégorie d'instruments et durée résiduelle**

Les instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (tels que définis dans la note 2.4.), liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et au risque de crédit, sont ventilés par catégorie d'instruments et type de marchés et en fonction de leur échéance résiduelle.

2016 EUR 000	Nominal				Grand total	Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans		positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré							
Opérations de change à terme et swap	7 589 517	1 530 170	15 248	-	9 134 935	93 373	(79 637)
Achat options	29 939	1 014	-	-	30 954	4 696	-
Vente options	29 939	1 014	-	-	30 954	-	(4 696)
<b>Total</b>	<b>7 649 396</b>	<b>1 532 199</b>	<b>15 248</b>	<b>-</b>	<b>9 196 843</b>	<b>98 069</b>	<b>(84 333)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations de gré à gré							
Interest rate swaps	260 534	246 190	928 806	763 754	2 199 284	2 930	(177 496)
Cap floor achat	46 558	286 270	-	-	332 828	332	(517)
<b>Total</b>	<b>307 092</b>	<b>532 460</b>	<b>928 806</b>	<b>763 754</b>	<b>2 532 112</b>	<b>3 262</b>	<b>(178 013)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé							
Equity futures achat	65	-	-	-	65	-	-
Equity futures vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de gré à gré							
Achat option	29 451	117 018	-	-	146 469	31 079	(50)
Vente option	29 451	110 064	-	-	139 515	50	(26 734)
Warrant	-	-	-	49 107	49 107	-	(52 082)
<b>Total</b>	<b>58 902</b>	<b>227 082</b>	<b>-</b>	<b>49 107</b>	<b>335 091</b>	<b>31 129</b>	<b>(78 866)</b>

2017 EUR 000	Nominal					Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans	Grand total	positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré							
Opérations de change à terme et swap	7 362 676	740 928	13 605	-	8 117 209	49 035	(73 189)
Achat options	17 879	55 134	-	-	73 013	6 194	-
Vente options	17 879	55 134	-	-	73 013	-	(6 194)
<b>Total</b>	<b>7 398 434</b>	<b>851 196</b>	<b>13 605</b>	<b>-</b>	<b>8 263 235</b>	<b>55 229</b>	<b>(79 383)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations de gré à gré							
Interest rate swaps	50 750	321 332	789 566	1 114 918	2 276 566	6 964	(120 323)
Cap floor achat	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>50 750</b>	<b>321 332</b>	<b>789 566</b>	<b>1 114 918</b>	<b>2 276 566</b>	<b>6 964</b>	<b>(120 323)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé							
Achat option	4 025	-	-	-	4 025	774	-
Vente option	3 675	-	-	-	3 675	-	(23)
Equity futures achat	-	-	-	-	-	-	-
Equity futures vente	175	-	-	-	175	1	-
<b>Total</b>	<b>7 875</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 875</b>	<b>775</b>	<b>(23)</b>
Opérations de gré à gré							
Achat Accumulator Swap	-	1 320	-	-	1 320	21	-
Vente Accumulator Swap	-	1 320	-	-	1 320	-	(21)
Achat option	47 239	130 861	-	-	178 100	18 947	-
Vente option	47 589	130 861	-	-	178 450	-	(18 773)
Warrant	-	-	-	87 375	87 375	-	(51 869)
<b>Total</b>	<b>94 828</b>	<b>264 362</b>	<b>-</b>	<b>87 375</b>	<b>446 565</b>	<b>18 968</b>	<b>(70 663)</b>

Toutes les opérations hors portefeuille de négociation en cours aux 31 décembre 2017 et 2016, liées au taux de change et au taux d'intérêt, ont été effectuées dans un but de couverture.

Les opérations liées à d'autres cours de marché portent sur des instruments financiers dérivés cotés et sont traitées pour compte de la clientèle sur des marchés organisés.

#### b) Opérations du portefeuille de négociation

La Banque ne détient pas de position sur instruments financiers dérivés en portefeuille de négociation aux 31 décembre 2017 et 2016.

## NOTE 27

### INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### a) Informations sur le coût de remplacement

Le tableau ci-après renseigne sur le coût de remplacement des instruments financiers dérivés conclus hors d'un marché réglementé reconnu.

Les coûts de remplacement courants, les risques potentiels futurs, les coûts de remplacement globaux ainsi que l'exposition nette au risque de crédit sont calculés conformément aux prescriptions définies dans le règlement UE n° 575/2013 portant sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

2016 EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	3 503 360	53 080	35 355	88 435	90 961
Options de change	30 954	4 696	310	5 006	4 999
<b>Total</b>	<b>3 534 314</b>	<b>57 776</b>	<b>35 665</b>	<b>93 441</b>	<b>95 960</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity futures	65	-	4	4	1
Equity options	280 739	31 058	16 844	47 902	9 580
Warrant	49 107	-	4 911	4 911	982
<b>Total</b>	<b>329 911</b>	<b>31 058</b>	<b>21 759</b>	<b>52 817</b>	<b>10 563</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>					
	<b>8 025 719</b>	<b>2 504</b>	<b>31 649</b>	<b>34 153</b>	<b>6 308</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

2017 EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	3 267 565	12 354	32 930	45 284	42 205
Options de change	72 578	5 654	426	6 080	6 063
<b>Total</b>	<b>3 340 143</b>	<b>18 008</b>	<b>33 356</b>	<b>51 364</b>	<b>48 268</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	1 320	4	-	4	4
<b>Total</b>	<b>1 320</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity futures	175	1	10	11	11
Equity options	364 252	19 721	21 855	41 576	41 576
Warrant	87 375	-	8 738	8 738	8 738
<b>Total</b>	<b>451 802</b>	<b>19 722</b>	<b>30 603</b>	<b>50 325</b>	<b>50 325</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>					
	<b>7 094 775</b>	<b>1 490</b>	<b>28 292</b>	<b>29 782</b>	<b>5 985</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

### b) Ventilation par degré de rating des contreparties

Le tableau ci-après présente la ventilation des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu, par degré de solvabilité des contreparties.

2016 EUR 000	Notionnel	Aaa	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Ba1	Sans rating	TOTAL
<b>Risque de crédit</b>												
<b>Opérations liées aux taux de change</b>												
Opérations de change à terme et swaps	3 503 360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88 435	88 435
Options de change	30 954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 006	5 006
<b>Total</b>	<b>3 534 314</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>93 441</b>	<b>93 441</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>												
Equity futures	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Equity options	280 739	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 902	47 902
Warrant	49 107	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 911	4 911
<b>Total</b>	<b>329 911</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>52 817</b>	<b>52 817</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>												
Interest rate swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>												
	8 025 719	1 534	2 807	2 183	11 616	2 786	8 200	2 756	1 675	596	-	34 153

2017 EUR 000	Notionnel	Aaa	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Ba1	Sans rating	TOTAL
<b>Risque de crédit</b>												
<b>Opérations liées aux taux de change</b>												
Opérations de change à terme et swaps	3 267 565	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45 284	45 284
Options de change	72 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 080	6 080
<b>Total</b>	<b>3 340 143</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>51 364</b>	<b>51 364</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>												
Equity futures	175	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Equity options	364 252	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 576	41 576
Warrant	87 375	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 738	8 738
<b>Total</b>	<b>451 802</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>50 325</b>	<b>50 325</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>												
Interest rate swaps	1 320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
<b>Total</b>	<b>1 320</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>												
	7 094 775	434	2 734	2 253	6 837	6 023	6 179	1 936	3 386	-	-	29 782

### c) Ventilation géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu.

<b>2016</b> EUR 000	<b>TOTAL</b>	<b>2017</b> EUR 000	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>		<b>Risque de crédit</b>	
Union européenne	156 733	Union européenne	119 941
États-Unis	2 105	États-Unis	12
Autres pays OCDE	8 220	Autres pays OCDE	8 223
Autres pays	13 353	Autres pays	3 299
<b>Total</b>	<b>180 411</b>	<b>Total</b>	<b>131 475</b>

### d) Convention d'échange de collatéral

Durant l'année 2017 et en ligne avec la réglementation relative à EMIR (European Market Infrastructure Regulation), la Banque a réduit le nombre de contreparties avec lesquelles elle a conclu des contrats de novation « Credit Support Annex » (CSA) qui régissent les dispositions concernant les transactions sur produits dérivés. Au 31 décembre 2017, le nombre de contreparties éligibles s'établit à 30 contre 47 au 31 décembre 2016. Toute nouvelle opération est dorénavant conclue avec l'une de ces 30 contreparties éligibles. Quelques opérations avec une maturité au-delà du 31 décembre 2017 et réalisées avec des contreparties éligibles au moment de la conclusion de l'opération mais pour lesquelles un nouveau contrat n'a pas été mis en place, sont toujours en cours. Ces opérations sont régies par les contrats qui étaient en place au moment de leur conclusion.



NOTE 28

PRINCIPAUX POSTES DE REVENUS DE LA BANQUE

2016 EUR 000	Non domestique	Domestique	TOTAL
Marge d'intérêts	1 195	64 879	66 074
Commissions nettes	3 808	137 172	140 980
Revenus de valeurs mobilières	-	78 934	78 934
Résultat provenant d'opérations financières	468	(35 176)	(34 708)
Autres produits d'exploitation	104	38 108	38 212

2017 EUR 000	Non domestique	Domestique	TOTAL
Marge d'intérêts	1 421	66 747	68 168
Commissions nettes	14 168	123 071	137 239
Revenus de valeurs mobilières	-	94 543	94 543
Résultat provenant d'opérations financières	489	(53 004)	(52 515)
Autres produits d'exploitation	8	8 880	8 888

La Banque fournit à ses clients notamment les services suivants :

- gestion de patrimoine et conseil en placement ;
- conservation et administration de valeurs mobilières ;
- location de coffres ;
- représentation fiduciaire.

NOTE 29

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La rubrique « Autres produits d'exploitation » se décompose comme suit :

EUR 000	2016	2017
Reprise de provision pour AGDL	27 000	-
Récupération de TVA et d'impôts sur exercices antérieurs	106	3 531
Aide étatique à la formation	437	535
Loyers perçus	700	1 122
Reprise de provisions pour litiges	191	200
Remboursement AGDL	231	102
Plus-value sur cession immobilisation	8 174	225
Autres	1 373	3 173
<b>Total</b>	<b>38 212</b>	<b>8 888</b>

Le poste « Autres » comprend principalement des services refacturés aux entreprises liées pour 726 milliers de EUR en 2017 (683 milliers de EUR en 2016) et un résultat lié à une opération de crédit pour 1 504 milliers de EUR en 2017 (nul en 2016).

### NOTE 30

#### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

EUR 000	2 016	2 017
Créance irrécupérable	799	45
Mise au rebut d'immobilisations	3 005	26
Perte sur erreur de transmission	643	652
Régularisation sur exercices antérieurs	-	471
Autres	59	572
<b>Total</b>	<b>4 506</b>	<b>1 766</b>

### NOTE 31

#### PERSONNEL

Au 31 décembre 2017 (2016), la Banque, y compris la succursale belge, emploie 844 (815) personnes, dont 55 (51) cadres dirigeants, 789 (764) cadres et salariés.

Les salaires payés au personnel, ainsi que les dotations aux plans de retraite et autres, s'élèvent à 89 928 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 86 385 milliers de EUR).

De ce montant, la part versée aux 55 dirigeants s'élève à 12 539 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 51 dirigeants, 11 850 milliers de EUR). Le montant versé aux membres du Conseil d'Administration est repris sous la note 20.

La Banque a versé à l'Administration des contributions luxembourgeoise, au cours de l'exercice 2017, un montant de 13 395 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 13 157 milliers de EUR), au titre d'impôts retenus sur salaires au Luxembourg.

En 2017, le règlement de pension complémentaire n'a pas connu de modification significative. Outre les prestations retraites (cotisations patronales et personnelles), il prévoit le paiement d'un capital et d'une rente en cas de décès et invalidité.

Les dotations au fonds de pension (Luxembourg Pension Fund), où sont logées les provisions destinées aux futurs retraités de la Banque et de ses filiales, ont été calculées sur la base des calculs actuariels et d'un rendement attendu des actifs du fonds de 1,5%.

Au 31 décembre 2017, le montant de ces dotations, versées au fonds de pension s'élève à 2 852 milliers de EUR (31 décembre 2016 : 3 111 milliers de EUR).

### NOTE 32

#### L'ENTREPRISE MÈRE

Les états financiers de Banque de Luxembourg sont consolidés par :

- le groupe CIC dont l'entreprise mère est le Crédit Industriel et Commercial (CIC) ;
- le groupe BFCM dont l'entreprise mère est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et qui inclut le groupe CIC ;
- le groupe Crédit Mutuel-CM11 dont l'entreprise mère ultime est la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) et qui inclut le groupe BFCM ; et
- le groupe Crédit Mutuel dont l'organe central est la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et qui comprend le groupe Crédit Mutuel-CM11.

Les états financiers du groupe CIC peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

6, avenue de Provence  
F-75009 Paris

Les états financiers des groupes BFCM et Crédit Mutuel-CM11 peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

34, rue du Wacken  
F-67000 Strasbourg

Les états financiers du groupe Crédit Mutuel peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

88-90, rue Cardinet  
F-75017 Paris

**NOTE 33**

**PROVISION AGDL, FGDL ET FRL**

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées/reprises au fur et à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions sont à verser annuellement entre 2016 et 2018.

**NOTE 34**

**AUTRES PROVISIONS**

Le montant renseigné sous « Autres provisions » est constitué principalement par la provision FGDL, FRL et AGDL (voir note 33), de provisions pour rémunérations et gratifications et de la provision forfaitaire d'un montant de 5 914 milliers de EUR.

**NOTE 35**

**PARTIES LIÉES**

La Banque n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées qui n'aurait pas été effectuée à des conditions normales de marché pour la période se terminant au 31 décembre 2017.

### NOTE 36

#### HONORAIRES VERSÉS AU CABINET DE RÉVISION AGRÉÉ

Le montant des honoraires versés au cabinet de révision agréé pendant l'année 2017 est le suivant :

EUR 000	2016	2017
Frais de révision	357	401
Autres services d'assurance	61	86
Autres honoraires	660	581
<b>Total</b>	<b>1 078</b>	<b>1 068</b>

### NOTE 37

#### PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS SUR LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Banque a conduit une revue des résultats sur produits dérivés en 2017. Cette revue a mis en évidence que des revenus avant impôts pour un total de 12 744 milliers de EUR relatifs à des exercices antérieurs (période de 2009 à 2015) avaient été enregistrés dans les comptes de régularisation du bilan et non reconnus en résultats. La Banque a décidé de traiter ces revenus relatifs à des exercices antérieurs comme résultat exceptionnel en 2017.

### NOTE 38

#### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2017 ne s'est produit entre la clôture et la date du présent rapport.



---

*Rapport du réviseur  
d'entreprises agréé*

## RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque de Luxembourg S.A. (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### CORRECTIONS DE VALEUR SUR LE PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS ADOSSÉES À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES (« RESIDENTIAL MORTGAGE-BACKED SECURITY »)

#### Description :

La Banque détient en immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition, un portefeuille d'obligations adossées à des créances hypothécaires (« Residential Mortgage-Backed Security »). Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de ce portefeuille s'élève à € 78 millions (€ 164 millions au 31 décembre 2016), dépréciée à hauteur de € 7 millions (€ 9 millions au 31 décembre 2016).

Certaines de ces obligations n'étant pas cotées sur des marchés constamment liquides, le département Risk Management et la Salle des Marchés de la Banque ont développé des modèles de valorisation internes afin d'effectuer régulièrement des tests de dépréciation sur ces actifs. Ces modèles de valorisation s'appuient notamment sur des hypothèses portant sur l'évolution macro-économique de certains marchés, secteurs économiques et politiques monétaires.

L'analyse d'une éventuelle nécessité de corrections de valeur comprend intrinsèquement une part de jugement significative de la part de la Direction.

#### Approche d'audit :

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles trimestriels effectués par le Risk Management portant sur la revue des modèles de valorisation des obligations de la Banque, le caractère approprié des dépréciations comptabilisées par le passé et l'éventuelle nécessité de nouvelles dépréciations.

Nous avons inspecté la documentation résumant les conclusions de ce contrôle trimestriel effectué par le Risk Management et soumis au Comité Exécutif de la Banque.

Nous avons effectué une revalorisation des positions significatives du portefeuille d'obligations adossées à des créances hypothécaires à l'aide de modèles internes à KPMG et sur base d'informations indépendantes afin d'obtenir l'assurance raisonnable nécessaire sur les montants de dépréciations comptabilisées par la Banque.

## **CALCUL ET COMPTABILISATION DES COMMISSIONS DE BANQUE PRIVÉE**

### **Description :**

Les commissions de banque privée s'élevaient à € 39 millions au 31 décembre 2017 (€ 33 millions au 31 décembre 2016) et représentent l'une des principales sources de revenus de la Banque du Luxembourg. Ces commissions comprennent principalement les commissions de courtage, de gestion et de frais de garde facturées à la clientèle bénéficiant de services de banque privée.

La Banque dispose de grilles tarifaires standards pour les services de banque privée proposés à la clientèle mais octroie des conditions spéciales en fonction des volumes de transactions et d'actifs déposés auprès de la Banque.

Bien que le processus de calcul et comptabilisation des commissions soit en théorie automatique, la présence de conditions spéciales rend nécessaire des interventions manuelles dans ce processus.

Du fait du volume et du montant des commissions de banque privée, nous considérons le calcul et la comptabilisation de ces opérations comme une question clef d'audit.

### **Approche d'audit :**

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles de validation effectués par la Banque lors de la définition ou les changements de dérogations aux conditions tarifaires standards.

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité des contrôles de validation effectués par la Banque sur les ordres de transaction provenant de la clientèle.

Nous avons testé la mise en place et l'efficacité du second niveau de validation pour toute entrée comptable manuelle.

Pour un échantillon de transactions, nous avons recalculé les frais de courtage sur base des détails des opérations et des conditions tarifaires validées avec la clientèle.

Nous avons par ailleurs effectué un recalcul des frais de garde et de gestion pour un échantillon de revenus sur base d'une extraction des actifs de la clientèle et leurs conditions tarifaires.

Nous avons enfin effectué des procédures analytiques sur les différentes catégories de commissions de banque privée.

## **AUTRES INFORMATIONS**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de Réviseur d'Entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## **RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 14 février 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 2 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 27 mars 2018

KPMG Luxembourg  
Société coopérative  
Cabinet de révision agréé

S. Chambourdon

## Notre actionnaire

La Banque de Luxembourg est une filiale du groupe Crédit Mutuel au travers du Crédit Industriel et Commercial (CIC), qui détient 100 % du capital de la Banque.

Le groupe Crédit Mutuel met à disposition de ses clients une offre complète et innovante de services diversifiés de banque et d'assurance, mais aussi de téléphonie, télésurveillance, location-vente de voitures et de services immobiliers. Ses produits et services sont distribués à travers ses deux principales enseignes – Crédit Mutuel et CIC –, complétées par celles de Targobank et Cofidis. L'ensemble de ce réseau est constitué de près de 6 000 points de vente et 82 000 salariés en France et en Europe.

La force du groupe Crédit Mutuel repose sur la combinaison de plusieurs facteurs : une organisation coopérative et mutualiste, une politique de diversification de produits et services, une décentralisation des réseaux permettant des services de proximité, une marque forte et reconnue, une présence croissante à l'international et des salariés experts régulièrement formés.

La qualité et la robustesse de ses actifs valent au groupe Crédit Mutuel d'afficher des capitaux propres d'environ 40 milliards d'euros et un ratio de solvabilité de l'ordre de 16 %, au meilleur niveau des banques françaises et européennes. Gage de sécurité pour les clients et d'un développement pérenne, condition des emplois et des profits de demain, cette solidité financière se traduit dans les notations attribuées au groupe. Noté A par Standard & Poor's avec une perspective stable, Aa3 chez Moody's avec une perspective stable (BFCM) et A+ chez Fitch avec une perspective stable (BFCM), il continue à figurer au meilleur niveau des banques françaises et européennes.

Le groupe Crédit Mutuel figure parmi les 119 banques européennes importantes surveillées directement par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Le groupe propose, au travers de son réseau et de ses filiales spécialisées en France et en Europe, une offre étendue de conseil et de gestion patrimoniale pour une clientèle de banque privée, ainsi que la gestion d'actifs et la conservation et l'activité dépositaire s'adressant à une clientèle d'investisseurs professionnels. La Banque de Luxembourg est un élément clé de ce dispositif de métiers spécialisés du groupe, aux côtés notamment du CIC Banque Privée, de la Banque CIC (Suisse) et de la Banque Transatlantique.



[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)  
[www.cic.fr](http://www.cic.fr)

---

## *Nos implantations*



---

### *Luxembourg*

14, Boulevard Royal,  
L-2449 Luxembourg

55, rue des Scillas,  
L-2529 Luxembourg-Howald

Tél.: (+352) 49 924 1

Fax: (+352) 49 924 55 99

[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

---

### *Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.*

40, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Tél.: (+352) 45 31 31

Fax: (+352) 45 31 33

[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)





---

*Belgique - Bruxelles*

Chaussée de La Hulpe, 120  
B-1000 Bruxelles  
Tél.: +32 (0) 2 663 45 40  
Fax: +32 (0) 2 663 45 41  
[www.banquedeluxembourg.be](http://www.banquedeluxembourg.be)

---

*Belgique - Gand*

3 Square Village  
Rijvisschestraat, 124  
B-9052 Gand  
Tél.: +32 (0) 9 244 00 40  
Fax: +32 (0) 9 244 00 49  
[www.banquedeluxembourg.be](http://www.banquedeluxembourg.be)





[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)